

L'INNOVATION SOCIALE ET ORGANISATIONNELLE DANS LA NOUVELLE SQRI : LA PLACE DU TRANSFERT

Consultation Oser innover – Novembre 2016

Mémoire déposé au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, par les organismes intermédiaires en innovation sociale et organisationnelle



Comité de rédaction

Josée Beaudoin, vice-présidente, Innovation et Transfert, CEFRIO

Josee.Beaudoin@cefrio.qc.ca

Jacqueline Dubé, présidente-directrice générale, CEFRIO

jacqueline.dube@cefrio.qc.ca

Marie Claude Lagacé, présidente-directrice générale, CLIPP

marieclaudelagace@clipp.ca

Linda St-Pierre, présidente-directrice générale, CTREQ

linda.stpierre@ctreq.qc.ca

Vincent Van Schendel, directeur général, TIESS

vincent.vanschendel@tiess.ca

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1. L'innovation sociale pour faire face aux enjeux de société..... | 3 |
| 2. Répondre aux besoins du milieu..... | 3 |
| 3. La co-crédation de la SQRI et les moyens pour la mettre en œuvre..... | 4 |
| 4. Recommandations..... | 6 |

1. L'innovation sociale pour faire face aux enjeux de société

Redéfinition des rapports sociaux, vieillissement, vivre ensemble, développement durable, éducation aux médias sociaux, réussite éducative, bien-être au travail, exclusion, redistribution intellectuelle, santé psychosociale ou inégalités sont autant d'enjeux et de problématiques qui sont fortement susceptibles de trouver leur solution dans l'innovation sociale. Nos sociétés sont en transformation et de nouvelles façons de faire sont nécessaires pour affronter les enjeux sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain. Il nous faut accompagner, systématiser, diffuser et transférer ces innovations sociales et organisationnelles dans de nombreux domaines et secteurs d'activités et en viser la mise à l'échelle, notamment dans les grands secteurs d'intervention de l'État.

C'est pourquoi les organismes intermédiaires en innovation sociale (le CEFRIO, le CLIPP, le CTREQ et le TIESS), infrastructures de transfert uniques au monde, sont fermement convaincus que l'innovation sociale et organisationnelle doit s'intégrer dans les priorités de la nouvelle SQRI et bénéficier de ressources suffisantes. Qui plus est, le volet d'innovation sociale et organisationnelle de cette Stratégie doit être mis de l'avant sous l'angle du dispositif de transfert. Nous souhaitons et pouvons, au cours des mois et années à venir, prendre part active au déploiement de cette stratégie pour outiller le Québec afin de contribuer au bien-être de ses citoyens et à la vigueur de son économie.

La compétence de nos quatre organisations se situe dans la coproduction de connaissances issues de nouvelles pratiques sociales, et dans le transfert de ces pratiques et innovations, une compétence ancrée dans des dizaines d'années d'expérience. D'autres réseaux et équipes au Québec ont contribué au développement d'une expertise en transfert, et nous échangeons fréquemment entre nous. Ces échanges portent sur la spécificité, la reconnaissance et la pertinence des approches de transfert de l'innovation sociale et organisationnelle au Québec pour faire face aux grands enjeux dans une société qui souhaite être prospère et d'avant-garde.

Au Canada, comme à l'échelle internationale, des modèles similaires aux nôtres commencent à émerger, preuve qu'ils correspondent à un besoin.

2. Répondre aux besoins du milieu

Les innovations sociales parfois accompagnent les innovations technologiques, parfois les précèdent, et ont la plupart du temps leurs dynamiques propres. En effet, l'innovation sociale procède souvent de l'expérimentation de la part d'acteurs socio-économiques au

sein d'organisations diverses, tout comme de la recherche de solutions nouvelles à des défis collectifs, ou encore de l'émergence de modèles d'affaires et de technologies qui créent des ruptures avec les pratiques habituelles. La systématisation de ces expériences, leur mise en relation et leur évaluation demandent un travail avec les milieux de la recherche, conjointement avec les milieux concernés, pour transférer les connaissances nouvelles dans la pratique des organisations.

Pour réviser et améliorer les modèles et systèmes sociaux actuels, explorer de nouveaux rapports sociaux inclusifs, revoir de manière holistique les réseaux stimulant ou soutenant l'innovation sociale, organisationnelle mais aussi technologique, ou encore pour élargir la notion d'intérêt dans une perspective contemporaine, le Québec a tout à gagner à placer ses organismes intermédiaires au sein de l'écosystème de recherche et d'innovation.

Nos organismes de transfert et de mobilisation des connaissances offrent en effet une réponse inédite pour faciliter l'innovation sociale et organisationnelle, que la recherche seule ne peut couvrir : stratégies d'appropriation des résultats de recherche, soutien à la transformation des pratiques dans les milieux, coproduction de connaissances, mise à l'échelle des résultats, changements dans les écosystèmes concernés. Ici, ce sont bien souvent les acteurs de transfert qui peuvent faire « atterrir » et rendre pérennes des résultats de recherche au sein des organisations.

3. La co-création de la SQRI et les moyens pour la mettre en œuvre

Le Québec s'est doté d'un dispositif de transfert inédit au cours des 25 dernières années : CLT, OLTIS, CCTT. D'autre part, plusieurs équipes de recherche universitaire ont déployé des capacités en matière de transfert, en sciences humaines et sociales. Il importe d'adopter sur ce plan une vision intégrée.

Au-delà du pont entre les connaissances issues de la recherche et les connaissances citoyennes et organisationnelles, nos organismes stimulent la collaboration parmi une grande variété d'acteurs aux compétences diversifiées, autour des besoins du milieu. Récemment, l'un des besoins fortement exprimés par les individus et les regroupements de l'écosystème québécois de l'innovation a été le manque d'espaces de collaboration inclusifs et novateurs. D'ailleurs, la consultation du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre de la SQRI a nettement mis ce besoin en lumière. Il est donc impératif que la Stratégie prévoie des ressources pour aménager ces espaces de

collaboration, dont les formats et les modalités resteront à définir en co-crédation. Pour des raisons évidentes, nos organismes de transfert doivent compter parmi ces ressources.

Sur le plan du transfert et de la mobilisation des connaissances, les grandes institutions de financement de la recherche ont déployé au cours des dernières années des modalités favorisant la diffusion (plus que le transfert) des résultats. Ces moyens, qui sont seulement à la disposition des chercheurs, portent essentiellement sur l'admissibilité de dépenses liées au transfert comme la participation à des colloques professionnels, à la diffusion publique et à la production d'outils de transfert. Les moyens financiers prévus pour le transfert et la mobilisation des connaissances demeurent modestes par rapport à ceux prévus pour le soutien à la recherche et aux impératifs du virage numérique en transfert de connaissances.

En matière d'innovation sociale et organisationnelle, les approches requièrent d'autres moyens pour favoriser l'appropriation de résultats de recherche dans les milieux concernés, de même que l'intégration des connaissances expérientielles dans les connaissances formalisées au sein de l'enseignement et de la recherche. Ce sont davantage des approches de coproduction des connaissances qui sont requises, pour permettre aux milieux preneurs de participer à des projets de recherche-action et d'expérimentation où le travail de recherche constitue une partie seulement des efforts à mettre en place.

Par ailleurs, les règles inhérentes au partenariat privé-académique, de type RSRI, sont insuffisantes à l'heure actuelle. En effet, les objectifs poursuivis par les entreprises privées diffèrent grandement de ceux portés par nos organismes. Aussi, le financement issu du privé est plus exigeant pour soutenir des projets d'innovation sociale et organisationnelle au sein de nos organismes.

Si la SQRI leur fait la place qui leur revient, les organismes intermédiaires, s'appuyant sur leur structure et expérience de transfert mais aussi, sur une solide collaboration entre eux, pourront agir comme un rhizome de l'écosystème de l'innovation, lui garantissant l'énergie nécessaire à sa croissance rapide, des possibilités de multiplication d'expérimentations concluantes, ainsi que la fixation et stabilisation durable d'un environnement qui lui soit favorable.

4. Recommandations

L'innovation sociale et organisationnelle, de même que la présence de mécanismes forts de transfert doivent être parties prenantes de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Celle-ci doit s'appuyer sur des dispositifs qui en facilitent la réalisation. Dans ce contexte, nous proposons :

| | |
|---|--|
| <p>Que la SQRI accorde à l'innovation sociale la place qui lui revient, notamment en assurant un programme financement adéquat et récurrent au dispositif de transfert unique, solide et novateur que sont les organismes intermédiaires en innovation sociale.</p> | <p>Qu'un programme de soutien à l'innovation sociale soit disponible et s'articule autour de priorités de société et de modalités qui favorisent la réalisation de projets structurants avec les milieux concernés (y compris leur capacité de payer et leur mode d'engagement).</p> |
| <p>Que la SQRI alloue des ressources à la co-création d'espaces de collaboration adaptés aux besoins de l'écosystème québécois de l'innovation.</p> | <p>Que les règles de financement des projets soient assouplies pour inclure la part en nature, et la contribution en espèces d'institutions publiques concernées par les besoins exprimés.</p> |
| <p>Que des formes variées de transfert soient reconnues et soutenues (coproduction avec les milieux académiques, valorisation des résultats, approches d'innovation et de transformation dans les milieux, mise à l'échelle dans les grands systèmes comme l'éducation et la santé/services sociaux, etc.).</p> | <p>Que les fonds de recherche du Québec prévoient des incitatifs financiers à la collaboration avec des organismes d'intermédiation par l'admissibilité de projets issus des organismes de transfert; qu'ils fassent valoir cette perspective auprès des fonds fédéraux.</p> |
| <p>Que les institutions académiques prévoient des incitatifs à la collaboration avec les organismes d'intermédiation, facilitant ainsi la collaboration avec les chercheurs.</p> | <p>Que les fonds de recherche du Québec encouragent les chercheurs à travailler avec nos organismes dans la préparation et la réalisation du plan de transfert des demandes de subvention.</p> |